

# Programme d'actions

2021



## ►► L'IREV

L'IREV est l'un des 19 centres de ressources Politique de la ville en France. Son territoire d'action : l'ensemble des contrats de ville des Hauts-de-France.

Constitué en GIP (groupement d'intérêt public), l'IREV rassemble l'Etat, la Région Hauts-de-France, les intercommunalités et les communes pilotes\* des contrats de ville ainsi que des membres associés\*. Cette gouvernance traduit la place de l'IREV dans le dialogue inter-institutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale.

**Les actions menées par l'IREV sont à destination des professionnels des collectivités territoriales mobilisées, des élus, des services de l'Etat, mais aussi des bailleurs, associations, habitants des quartiers Politique de la ville, conseillers citoyens, étudiants...**

## ►► E

L'IREV, c'est riche d'un fo qui traitent c la ville. Ce fr et **consultat** Parmi ces re recueils d'e: monograph

Au 7<sup>ème</sup> étac ascenseur, l accueillants ou échange L'Espac dc

## ►► Missions

L'IREV agit dans trois domaines principaux :



**L'animation du réseau des professionnels** de la politique de la ville en Hauts-de-France via des événements réguliers, rencontres de réseau, mais aussi la valorisation des savoir-faire et l'organisation d'échanges d'expériences ;



**la montée en qualification** des acteurs locaux grâce à des cycles de qualification, journées et rencontres régionales, Pop-ups, séminaires, Masterclass... ;



## ►► Publications



L'IREV réalise des publications et des ressources numériques à partir des thématiques traitées lors des rencontres et des cycles de qualification :

- renouvellement urbain ;
- développement économique ;
- participation citoyenne ;
- éducation.

Une lettre d'information numérique est publiée chaque mois, abonnez-vous pour recevoir les dernières actualités de la politique de la ville en région !

Disponible sur le site web : [www.irev.fr](http://www.irev.fr)

## Les axes stratégiques 2020-2022

Le programme s'articule selon quatre axes principaux qui permettront d'accompagner cette phase opérationnelle tout en préparant l'évaluation finale des contrats de ville prévue en 2022 et dessiner des perspectives pour l'intervention publique :

- **construire une nouvelle image des quartiers et de leurs habitants en révélant leurs potentiels ;**
- **activer la transition écologique, économique et sociale dans ces territoire ;**
- **accompagner le pilotage et l'animation territoriale de la Politique de la ville ;**
- **prévenir les radicalités sociales avec l'appui du Centre de ressources dédié (CRPRS).**

## ►► R



**Politique de 19 CRPV**, le commun de des complé analyses et de leur con

<http://www.irev.fr>

**it!** Suivez : <https://www.irev.fr>

\*Les membres du groupement d'intérêt public IREV : Janvier 2020

## ➤ Espace Doc

L'IREV, c'est aussi un centre de documentation riche d'un fonds de **plus de 5000 références** qui traitent des thématiques de la politique de la ville. Ce fonds documentaire est informatisé et **consultable sur Internet**.  
Parmi ces références : ouvrages, périodiques, recueils d'expérience, rapports d'études, monographies..

Au 7<sup>ème</sup> étage d'un immeuble accessible par ascenseur, l'Espace Doc offre des espaces accueillants pour vous documenter, travailler ou échanger avec l'équipe. Le saviez-vous ? L'Espace doc est également accessible pour y



accueillir gratuitement vos réunions de travail.

Pour vos recherches, n'hésitez pas à venir au centre de documentation ou à contacter Cindy Guillotte, documentaliste de l'IREV : [c.guillotte@irev.fr](mailto:c.guillotte@irev.fr) ou par téléphone au 03 20 25 61 57.



Retrouvez également le catalogue de ressources de l'IREV sur son site internet : [www.irev.fr/espace-doc](http://www.irev.fr/espace-doc)

## paux :

urs locaux grâce s et rencontres iterclass.. :



la capitalisation et la diffusion de savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires (via les publications, le centre de documentation, les actualités web et la lettre d'information).



## ➤ Réseaux nationaux

L'IREV est inscrit dans deux réseaux nationaux



**Le Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville (RNCRPV)** : Composé des 19 CRPV, le réseau national facilite la mise en commun des ressources, permet d'identifier des complémentarités et de dégager des analyses et des propositions communes à partir de leur connaissance des réalités de terrain.



<http://www.reseau-crpv.fr/>



Suivez le panorama de presse du réseau : <https://www.scoop.it/topic/actu-politiquedelaville>



**Le Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration)** produit des ressources pour aider à la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances.



<http://reseau-eci.org>



Suivez le panorama de presse du réseau : <https://www.scoop.it/u/reseau-eci>

## LA POLITIQUE DE LA VILLE EN HAUTS-DE-FRANCE

199  
quartiers

5  
départements

667 970  
habitants concernés

40  
contrats de ville

+ de  
300  
professionnels dédiés

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques. »

*Site du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. 2019*

## ✓ Introduction

L'IREV, en tant que centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France, inscrit son action dans le cadre de référence des CRPV établi avec l'ANCT.

Les orientations proposées pour l'année 2021 ont fait l'objet d'une co-construction avec l'ensemble des membres du GIP (Etat, Région, EPCI et communes pilotes des contrats de ville, Conseil Départemental du Nord et du Pas-de-Calais, CDC, URH) avec :

- Un séminaire technique de gouvernance ;
- Des échanges complémentaires avec les partenaires, suivi d'un travail de priorisation mené par l'équipe technique avec l'Etat et la Région en tant que membres fondateurs.

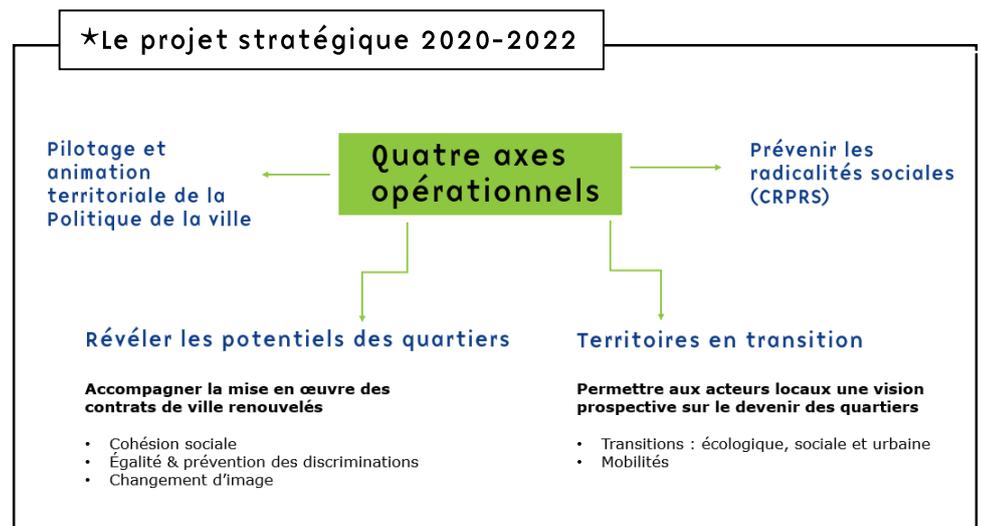
Le programme 2021 a été construit dans le cadre du *projet stratégique 2020 – 2022\** et en fonction de l'état d'avancement du programme 2020 fortement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19.

Les inflexions suivantes sont à relever :

- Les prochaines échéances de la Politique de la ville incitent les partenaires à anticiper la préparation de l'évaluation finale et à envisager les perspectives de renouvellement des contrats de ville (échéance fin 2022).
- La prévention des discriminations, axe transversal des contrats de ville, mérite des efforts soutenus de la part de l'ensemble des partenaires afin d'être mieux pris en compte, de manière intégrée, dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre. A cette fin, l'Etat propose de renforcer les moyens de l'IREV afin d'amplifier les moyens de qualification et d'accompagnement sur ce volet.

Le programme proposé pour 2021 s'appuiera ainsi sur des moyens de déploiement adaptés, soit une équipe technique composée de 8 ETP. L'IREV porte également le Centre de ressources prévention des radicalités sociales (CRPRS) dont le programme d'actions est distinct de celui présenté ici et repose sur une équipe technique dédiée de 2 ETP (chargée de mission et chargée d'étude).

Pour mémoire, les Hauts-de-France comptent 40 contrats de ville, 199 quartiers Politique de la Ville répartis dans 155 communes et 54 projets de renouvellement urbain (Quartiers d'Intérêt National et Quartiers d'Intérêt Régional).



**Conformément à son projet stratégique 2020 – 2022 et à la situation sanitaire qui a impacté la mise en place des actions en 2020, l'IREV propose d'organiser son programme d'action autour de trois axes principaux :**

✓ **1. Le Pilotage et l'animation territoriale de la Politique de la ville**

L'animation du partenariat, la coopération locale, la participation citoyenne irriguent, depuis son origine, la politique de la ville et les pratiques des acteurs locaux. Il s'agit dans ce cadre d'accompagner les acteurs à questionner les nouveaux modes de faire, tirer des enseignements des expérimentations locales en matière d'animation territoriale citoyenne, d'accompagnement des associations comme de mobilisation citoyenne et de gouvernance partagée à des fins d'essaimage.

✓ **2. Révéler les potentiels des quartiers**

Cet axe aura vocation à accompagner la mise en œuvre des contrats de ville renouvelés, en particulier sur les enjeux de cohésion sociale, d'égalité et de prévention des discriminations et de changement d'image des quartiers. Il s'agit de poursuivre l'accompagnement de l'ensemble des acteurs engagés dans la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et de donner à voir en quoi les interventions intégrant le renouvellement urbain, la cohésion sociale ou encore le développement économique permettent de modifier la réalité mais aussi les représentations des quartiers Politique de la ville et de leurs habitants au sein de la société française.

✓ **3. Territoires en transition**

A l'heure où la transition écologique s'impose à tous, il s'agira de permettre aux acteurs locaux de se projeter sur le devenir des quartiers en abordant particulièrement les transformations écologiques, sociales et urbaines et leurs répercussions dans les territoires les plus fragiles. Prenant appui sur les leviers que constituent notamment le nouveau programme de renouvellement urbain ou la dynamique régionale de la troisième révolution industrielle (REV3), il s'agira d'accompagner la co-construction et la mise en œuvre de politiques de développement local qui tiennent compte de l'interdépendance de ces enjeux multiples afin d'éviter un accroissement des inégalités sociales et territoriale.





## ✓ 1. Le Pilotage et l'animation territoriale de la Politique de la ville

### ✓ De l'évaluation au renouvellement des contrats de ville

Les contrats de ville ont été prorogés de 2 ans, jusque fin 2022. Ce prolongement doit permettre de mettre en œuvre les priorités renouvelées dans le cadre des protocoles d'engagement renforcés et réciproques et de préparer sereinement l'évaluation de cette contractualisation issue de la loi LAMY de 2014. Considérant que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a également fortement impacté les habitants des quartiers mais aussi les différents partenaires, un regard particulier devra être porté sur les effets de cette crise sur les contrats de ville et la mobilisation du plan de relance.

Les travaux collectifs proposés viseront à aborder différents objets de l'évaluation en apportant des ressources méthodologiques qui pourront guider les partenaires locaux de chaque contrat de ville :

- **La gouvernance, le partenariat, les relations entre les institutions et les associations** (rapport de confiance, simplification administrative...)
- **La programmation des contrats de ville** au regard des orientations et enjeux locaux
- **La mobilisation des différentes politiques publiques**, du point de vue financier et des inflexions : **politiques spécifiques et « droit commun »**. La Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers (initié par l'Etat), le Pacte de Dijon (initié par les intercommunalités en 2017) et les politiques régionales (cohésion sociale et urbaine, formation, développement économique par exemple) pourront notamment servir de guides dans les travaux.

En fonction des besoins et des calendriers, les travaux pourront également porter sur

l'observation locale et la préparation des futures contractualisations.

**Modalités :** réunions de réseaux des Pilotes des contrats de ville (EPCI ou communes pilotes, Etat, Région) + journées de qualification et d'échanges de pratiques.

**Capitalisation :** les travaux alimenteront une « boîte à outils » disponible sur le site internet de l'IREV.

Une journée à vocation régionale pour partager et enrichir les réflexions (partenariat CA Maubeuge Val de Sambre et IRDSU)

### ✓ Appui et renfort aux démarches territoriales de prévention et de lutte contre les discriminations

Pour faire suite aux démarches de qualification engagées, l'IREV se positionne comme un interlocuteur privilégié auprès des territoires pour :

- ▶ Initier/amorcer
- ▶ Soutenir et/ou relancer
- ▶ Renforcer toutes démarches dédiées à la prévention et à la lutte contre les discriminations.

C'est par l'intermédiaire d'un renforcement des missions et la création d'un pôle dédié au sein de l'IREV que l'équipe ira à la rencontre des territoires pour favoriser ce travail.

Cet axe se traduira par un travail conséquent de prospection. Le lien avec les acteurs locaux nous semble essentiel dans cette perspective.



Il se traduira par :

- Un diagnostic et une analyse au préalable de la situation des Hauts-de-France sur la prise en compte des discriminations dans le cadre des contrats de ville.
- Des entretiens téléphoniques exploratoires.
- Des rencontres physiques trimestrielles avec les acteurs locaux référents, identifiés et volontaires.
- Des temps d'échanges et d'appuis méthodologiques (visio-conférences).

Dans ce cadre, dans la perspective de l'évaluation et du renouvellement des contrats de ville, **il sera intéressant d'interroger les acteurs sur la mise en œuvre effective des plans territoriaux de lutte contre les discriminations (Annexe du contrat de ville).**

L'IREV accompagnera les acteurs à se préoccuper de ces enjeux, à formaliser et/ou à prioriser des axes de travail renforcés, à initier et/ou à renforcer l'animation territoriale.

Les rencontres de réseaux, les séquences de sensibilisation, d'appui méthodologique, les cycles de qualification pourront être déployés dans cette perspective.

Le socle d'interventions proposé par l'IREV pour l'année 2021 est explicité ci-après. Il constituera un appui solide et modulable pour les acteurs locaux.

### ✓ Les initiatives citoyennes au cœur de la dynamique du développement local

Le Groupe de travail initié en 2020 pourra restituer ses travaux sous la forme d'un manifeste, qui sera soumis au débat à l'occasion d'une journée régionale.

Les réflexions du groupe de travail (dont la composition pourra le cas échéant évoluer) pourront se prolonger sur les relations entre institutions et associations, notamment du point de vue de la simplification administrative, afin d'alimenter la boîte à outils « contrats de ville ».

La veille sur la participation et les conseils citoyens et des temps d'échange d'expériences pourront compléter les modalités de travail sur ce sujet.

### ✓ Le réseau des Pilotes des contrats de ville

A l'occasion de la crise sanitaire, l'IREV a modifié les modalités des réunions de réseaux en les transformant en Réseau des Pilotes des contrats de ville. Organisés en visio-conférence à un rythme bimestriel, ces temps d'échanges d'information et de pratiques permettent une réactivité dans l'appropriation des actualités nationales ou locales. La dématérialisation facilite la participation de l'ensemble des territoire et acteurs des hauts-de-France.

En complément, la mise en place d'un groupe régional sur une plate-forme numérique pourrait soutenir les échanges entre pairs (outil IREV ou Grande équipe de la Réussite républicaine).

*NB : Ce réseau entretient des liens réguliers avec l'association des professionnels du DSU récemment créée en Hauts-de-France.*

## ✓ 2. Révéler les potentiels des quartiers : comment construire une nouvelle image des quartiers ?

### ✓ Image des quartiers

L'image d'un quartier se construit selon l'influence de différents facteurs : son histoire, sa géographie son architecture, son peuplement, ses événements marquants... L'ensemble de ces éléments façonnent une représentation (positive ou négative) du quartier auprès des habitants, mais aussi auprès de ceux et celles qui en sont extérieurs. Souvent les quartiers populaires relèvent d'une image négative, dans cette perspective, de nombreuses initiatives sont menées, souvent avec les habitants ou les usagers de ces territoires. Quels en sont leurs effets ? Quels enseignements peut-on en tirer ?

En 2020, l'IREV a initié ses premiers travaux dédiés à l'image des quartiers prioritaires de la Politique de la ville et de leurs habitants, avec la tenue d'une rencontre régionale sur le thème : *Médias, quelle influence sur l'image des quartiers populaires ?*. Cette première rencontre s'inscrit dans un cycle de 3 ans dont les objectifs sont les suivants :

- Comprendre comment se forment les représentations et l'image des territoires.
- Faire connaître des démarches et des actions visant à agir sur l'image des quartiers.
- Identifier les effets, les impacts des actions, dispositifs, programmes qui visent directement ou indirectement à agir sur l'image des quartiers populaires.

**Dans la suite des travaux engagés, l'IREV organisera en 2021 une nouvelle rencontre et initiera les réflexions sur la question de l'attractivité territoriale.**

Plurielle et transversale, la question de l'attractivité des quartiers prioritaires pourra être étudiée par le prisme de différents leviers et problématiques comme le marketing territorial, le développement

économique, le renouvellement urbain, les politiques de peuplement, l'offre de services, le cadre de vie (GUP), l'offre éducative, l'insécurité, la participation des habitants...

### ✓ Le tour des Cités Educatives

L'IREV a initié en 2020 un tour des Cités éducatives en Hauts-de-France. Ce réseau régional des 13 Cités éducatives des Hauts-de-France a plusieurs vocations : lieu de qualification, d'échange sur la phase de mise en œuvre, de diffusion de bonnes pratiques et d'expérimentations ou encore de réflexion prospective.

Les rencontres du réseau pourront se dérouler au sein des différentes Cités éducatives, afin de mettre en lumière les projets à tour de rôle, avec des présentations, visites d'actions emblématiques et ateliers de travail. **L'IREV propose d'organiser une rencontre par Cité éducative sur la durée de l'expérimentation, soit une rencontre trimestrielle pendant 3 ans.**

Le public cible sera constitué des copilotes des Cités éducatives, ainsi que les acteurs de la communauté éducative engagés dans le projet.

L'une de ces rencontres pourra faire l'objet d'une journée régionale, consacrée à la mobilisation et la concertation des acteurs de la communauté éducative autour des projets de Cités Educatives.

**Capitalisation :** les ressources et synthèses des échanges seront diffusées sur le site internet de l'IREV.

Par ailleurs, et sous réserve de la sélection des territoires, une rencontre des territoires nouvellement labellisés pourrait être organisée début 2021 afin de leur permettre de se saisir des outils mis en place en 2019 et 2020.

▪ **Du côté du RN – CRPV:** L'IREV copilote avec Cité Ressources (PACA) le groupe de travail Education. Avec le soutien de l'ANCT, ce groupe est chargé de repérer et capitaliser les bonnes pratiques, faciliter leur essaimage et de proposer des analyses transversales. Il appuie l'ANCT dans la mise en œuvre d'événements nationaux et l'alimentation des groupes pilotes thématiques et peut contribuer aux travaux du Comité National d'Observation et d'Évaluation

▪ **Du côté du RECI:** Ce réseau spécialisé dans la lutte contre les discriminations a pour objet notamment de produire des connaissances et d'éclairer sur le fonctionnement des politiques publiques. L'IREV contribue au chantier Prévention des discriminations ethno-raciales dans le champ scolaire qui ouvre des perspectives de réflexion pour renforcer l'appréhension des phénomènes de ségrégation urbaine et leurs conséquences sur les discriminations par les acteurs locaux.

## ✓ La santé

La santé est légitimement un sujet de préoccupation fort des acteurs en cette période de crise sanitaire. L'IREV propose de renforcer sa veille thématique et la diffusion d'informations sur la santé et les quartiers prioritaires de la ville.

En 2021, l'IREV prévoit de poursuivre l'animation du Réseau régional des Ateliers Santé Ville (2 rencontres par an).

Sous réserve de partenariat et de la consolidation des besoins, une rencontre sur la santé mentale et la politique de la ville permettrait, 3 ans après celle d'Amiens, de faire le point des avancées des travaux et coopérations à l'œuvre.

## ✓ Formation, insertion et emploi

Après le cycle Formation et emploi de 2019, et dans le contexte actuel, il est proposé de poursuivre une veille renforcée sur les leviers et dispositifs concernant la formation et l'emploi et les QPV (PRIC, emplois francs etc.).

En partenariat avec le C2RP – CARIF OREF des Hauts-de-France, les services de l'Etat et de la Région.

## ✓ L'inclusion numérique

Qu'il s'agisse de travailler, d'étudier, d'accéder aux autorisations de sorties, de consulter un professionnel de santé ou réaliser des démarches administratives, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a accéléré la transition numérique des organisations. Posséder des outils numériques et les maîtriser est désormais une condition indispensable pour accéder à la majorité des services publics et ne pas être en situation d'exclusion sociale, éducative et professionnelle.

Pour autant, nombreux sont les français.e.s souffrant d'illectronisme ou ne disposant pas d'appareil numérique. C'est notamment le cas des populations fragilisées des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, comme l'ont fait remonter un grand nombre d'acteurs.

Les initiatives et les réseaux d'acteurs du champ de l'inclusion numérique et/ou de la lutte contre l'illectronisme étant nombreux sur le territoire (Centres sociaux connectés, Hub Les Assembleurs...), **l'IREV valorisera leur action et effectuera en 2021 une veille renforcée sur ce sujet ainsi que sur les mesures de soutien à l'inclusion numérique pour les porter à connaissances de ses publics.** Les informations, analyses, appels à projets, expériences seront diffusés sur les différents outils d'informations de l'IREV que sont le site internet, les réseaux sociaux, la lettre d'informations, sous la forme d'articles, de dossiers documentaires, de fiches expériences et de bibliographies.

✓ **Prévenir les risques discriminatoires à l'encontre des habitants des QPV :**

Comme évoqué précédemment, lutter contre toutes formes de stéréotypes et de préjugés à l'encontre des habitants des QPV reste un enjeu majeur. L'approche proposée se veut systémique et de manière complémentaire, il nous semble nécessaire de poursuivre les dynamiques engagées sur les problématiques de discriminations.

✓ **Sensibiliser et former aux discriminations**

Notre expérience auprès des acteurs locaux nous conforte sur la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation. Le turn-over régulier des acteurs, la constitution de nouvelles équipes et l'essaimage produit par nos rencontres précédentes nous amènent à proposer ces temps de cadrage. Ils permettent avant de tout de délivrer une culture commune et restent un préalable à toutes démarches renforcées.

✓ **Les discriminations dans le champ du logement**



Les engagements de l'IREV et de l'URH sur cette thématique se sont traduites par la réalisation de 3 cycles de qualification. La publication ci-dessus vient synthétiser les apports

essentiels de ces temps forts.

- L'année 2021 sera ainsi consacrée à la diffusion et la promotion de ces travaux.

Cette publication est un support permettant à la fois d'initier et de renforcer le travail engagé.

Ce travail sera intégré à la mise en œuvre de cycles de qualification et d'un temps régional dédié.

✓ **Les discriminations dans le champ de l'éducation :**

**Du côté du RECI :** Les travaux engagés sur la prévention des discriminations ethno raciales dans le champ scolaire feront également l'objet d'une diffusion massive auprès des territoires souhaitant avancer sur ces problématiques.

De manière complémentaire, les travaux poursuivis sur la lutte contre les ségrégations scolaires et ses interdépendances possibles avec les politiques de logement contribueront à renforcer la qualification des acteurs.

Plusieurs options sont envisagées :

- La promotion et la mise à disposition des ressources produites via notre base documentaire.
- La présentation et la médiation de ces ressources avec un appui méthodologique pour l'animation de groupes thématiques dédiés.
- La participation aux groupes thématiques initialement constitués (ANRU et mixité, Forum des initiatives...) et la contribution au « cahier école » proposé notamment par l'ANRU.

## ✓ Egalité femmes-hommes et renouvellement urbain

L'égalité femmes-hommes est également une thématique transversale des contrats de ville. Il est à noter l'interdépendance possible avec les problématiques des discriminations fondées sur les critères liés au sexe et/ou au genre. L'IREV a contribué en 2020 à la qualification des acteurs et notamment des pilotes des contrats de ville afin de préparer la mise en œuvre des budgets intégrant l'égalité femmes-hommes dans les programmes des BOP 147.

Ce travail sera poursuivi de trois manières :

- La mise à disposition des éléments essentiels de ce cycle. Support qui constituera un outil pour les services instructeurs.
- La réalisation d'un webinaire destiné aux porteurs d'actions avec l'ambition de traduire une approche opérationnelle.
- Une réunion de réseau pour permettre de partager les avancées, de mutualiser les connaissances et d'accompagner sous forme d'intelligence collective les acteurs en difficulté.

Aussi, la qualification des acteurs se poursuivra par une réflexion croisée sur les projets de renouvellement urbain, la prise en compte du genre et son exemple dans l'accessibilité aux pratiques sportives.

L'image que reflète les quartiers se traduit aussi par l'invisibilité des femmes dans l'espace public.

La conférence dédiée aura pour enjeux de répondre aux questionnements suivants :

- ▶ Les projets de renouvellement intègrent-ils les questions de genre ?
- ▶ Comment l'offre sportive est-elle analysée, conçue et/ou réorientée ?
- ▶ La construction d'espace sportifs dédiées aux pratiques féminines est-elle pensée ? Articulée sous le prisme du genre ?
- ▶ Quelles sont les pratiques inspirantes dédiées ?

## ✓ Valeurs de la République et Laïcité

L'IREV continuera de contribuer au déploiement régional du Plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » avec des objectifs qui pourront être réajustés en fonction du nombre de formateurs habilités disponibles au sein de l'équipe :

- L'organisation dans le cadre du plan régional de 2 séances de formation « Valeurs de la République et Laïcité » (2 jours) à destination des acteurs de la politique de la ville (dispensées par les formateurs IREV habilités) et 5 séances dédiées aux conseillers citoyens ;
- La contribution à l'animation du réseau des formateurs « VRL » avec le SGAR et FACE MEL à raison de 2 rencontres par an ;
- La diffusion d'informations et de ressources.

## ✓ 3. Territoires en transition

Cet axe aura vocation à permettre aux acteurs locaux une vision prospective sur le devenir des quartiers en abordant particulièrement les transformations écologiques, sociales et urbaines, en s'appuyant sur les leviers que constituent les projets de renouvellement urbain, la dynamique régionale de la troisième révolution industrielle (REV3) et l'actualité législative sur les mobilités.

### ✓ Quartiers en transition

Depuis la COP21 et les accords de Paris en découlant, les gouvernements de l'ensemble de la planète se sont mis d'accord sur un principe : la transition écologique n'est plus considérée comme une option. Le réchauffement climatique est à l'œuvre, il est irréversible et nous avons le choix entre le laisser s'emballer ou tenter d'infléchir ce phénomène et ses conséquences.

La transition appelle de profonds changements de nos modes de vie mais aussi de production et de consommation à toutes les échelles. Elle a ainsi des répercussions économiques et sociales majeures. Les réponses à cette transition peuvent elles-mêmes être vectrices d'inégalités nouvelles. Il est donc légitime de s'interroger sur l'acceptabilité de cette transition en tant que préalable nécessaire auprès de la population. De même que sur les moyens de la rendre intéressante et passionnante, et d'en faire une opportunité pour réduire les inégalités sociales en créant de nouvelles dynamiques et du lien social.

#### Objectifs des rencontres

- ▶ Donner une vision prospective du réchauffement climatique et permettre de s'y préparer au mieux ;
- ▶ Comprendre comment ces évolutions impactent la stratégie de développement des quartiers politique de la ville, notamment les nouveaux programmes de rénovation urbaine ;
- ▶ Donner des outils pour faire des quartiers prioritaires des territoires d'expérimentation ;
- ▶ Faire des transitions un enjeu fort de la transformation sociale et urbaine des quartiers ;
- ▶ Impliquer les habitants dans les processus des transitions.

#### Programme prévisionnel

- **Rencontre 1** : "Le renouvellement urbain à l'épreuve des changements climatiques"

20 novembre 2020

- **Rencontre 2** : "La place de l'économie / la mutation de l'économie dans l'aménagement de demain"\*

Janvier 2021

- **Rencontre 3** : "Mode de consommation, agriculture, alimentation et enjeux sur la santé"

Février 2021

- **Rencontre 4** : "Des mobilités inclusives pour les déplacements du quotidien"

Mars 2021

- **Rencontre 5** : "Se loger demain : de la précarité énergétique au logement vertueux"

Avril 2021

- **Rencontre 6** : "Des matières premières épuisables : comment intégrer l'économie de la circularité dans les quartiers prioritaires"

Mai 2021

- **Rencontre 7** : "Renouveler la ville : reconstruire la ville sur la ville face aux enjeux démographique et de limitation de l'étalement urbain ?"

Juin 2021

**Capitalisation** : La capitalisation du cycle, avec des références bibliographiques, extraits vidéos, fiches expériences sera mise en place via le webdocumentaire « Des quartiers en transition » qui évoluera tout au long du cycle.

## ✓ Mobilités

*[Report programme 2020 – à ajuster à l’issue du cycle Quartiers en Transition]*

Alors que les quartiers politique de la ville présentent encore pour beaucoup de nombreux freins à la mobilité, tant sur le plan physique (coupures, enclavement) que psychologique, les interventions visant à favoriser les mobilités constituent à la fois des facteurs :

- D’attractivité des quartiers tant sur le plan des stratégies résidentielles que du développement économique,
- D’insertion sociale et économique pour les habitants des QPV.

La loi Mobilités, le renforcement des modes de déplacement doux ou partagés, les interventions urbaines notamment dans le cadre du NPNRU constituent autant de leviers à activer pour agir efficacement et de manière coordonnée en faveur d’un renforcement des mobilités des QPV.

**Format :** cycle de qualification

**Public :** collectivités locales (services PV, RU et transport), porteurs de projet, voire entreprises

## ✓ Gestion urbaine (et sociale) de proximité

### Rencontres de réseau

Alors que les projets de renouvellement urbain vont entrer dans leur phase opérationnelle, la question de la Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) devient centrale pour les quartiers concernés.

En s’appuyant sur la publication issue du cycle 2019, « La GUP une démarche de projet pour le quartier », il s’agira de faciliter les échanges au cours des réunions de réseaux avec les chefs de projets renouvellement urbain qui seront relancées dès le mois de décembre 2020 afin de recueillir les questionnements et capitaliser les initiatives et expériences.

### L’utilisation de l’abattement TFPB

En parallèle, l’URH, afin d’alimenter un bilan national de l’abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), a réalisé une enquête apportant une vision réelle des modalités d’utilisation de ce dispositif via une analyse quantitative et qualitative réalisée sur la période 2016 / 2019. L’étude précise notamment la ventilation des dépenses allouées aux actions de proximité entre la Vie de quartier, la tranquillité et le cadre de vie.

**Capitalisation :** La valorisation de ces actions se poursuivra sur l’année 2021 dans le cadre du partenariat entre l’IREV et l’URH et permettra d’enrichir les publications citées par la capitalisation d’expériences locales.

## ✓ Politique européenne de cohésion

A l’heure de la négociation du nouveau Programme Opérationnel, une veille renforcée pourra être menée sur les orientations retenues en faveur des quartiers prioritaires de la ville.

## ✓ 4. Participation aux réseaux nationaux

### ► Réseau national des CRPV et lien à l'ANCT



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

**L'IREV s'inscrit dans le cadre du Réseau national des centres de ressources Politique de la ville. Le Réseau National des CRPV entretient des liens réguliers avec l'ANCT, inscrits dans le cadre de référence des CRPV. Depuis 2019 le réseau national renforce sa structuration afin d'accroître les opportunités de partage d'expériences et de montée en expertise des équipes des CRPV. :**

- 3 réunions / an avec l'ANCT dans le cadre de l'animation nationale des CRPV et la participation à des temps d'échanges inter-réseaux professionnels (associant l'IRDSU, Amadeus et le RN-CRPV)
- La réponse aux appels à contribution de l'ANCT (2/an) ;
- La participation à des groupes de travail nationaux, par exemple sur l'observation des territoires Politique de la Ville (2 rencontres / an) ou en fonction de l'actualité ;
- Le regroupement annuel des équipes des CRPV ;
- La participation à des groupes de travail internes au Réseau National des CRPV (Programme de travail du Réseau National) :
  - Par métiers : directeurs ; chargés de l'information – communication - documentation ;
  - En inter-métiers, par thématiques, permettant l'échange de pratiques et de méthodes voire la co-production entre CRPV : éducation, développement économique urbain, renouvellement urbain, participation citoyenne, santé, égalité femmes-hommes.... Le Réseau national des CRPV établit un programme d'actions annuel permettant de rendre plus lisibles les travaux du réseau auxquels contribuent les équipes ;
- L'alimentation régulière du [Scoop-it Politique de la Ville](#), Panorama de presse du Réseau National ;
- Le co-pilotage du site portail du Réseau des CRPV avec la directrice de Labo Cités (CRPV Auvergne – Rhône Alpes) : [www.reseau-crpv.fr](http://www.reseau-crpv.fr).

✓ Réseau RECI



L'IREV participe également aux travaux du Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI) depuis 2005. Le Réseau RECI entend favoriser une action collective et mutualisée de production de connaissances dans le domaine de l'immigration, l'intégration et/ou de la lutte contre les discriminations liées à l'origine. Il est soutenu par l'ANCT, le ministère de l'Intérieur et la Commission Européenne.

Les travaux portent sur deux axes complémentaires :

- capitalisation et diffusion des ressources documentaires (base de données bibliographiques mutualisée <http://biblio.reseau-reci.org>, alimentation du Portail européen sur l'intégration : <https://ec.europa.eu/migrant-integration>), [Scoop-it Intégration, prévention des discriminations](#) ;
- production de connaissance (notes, « point de vue sur »), capitalisation d'expériences et mise en débat (séminaires nationaux) disponibles sur [www.reseau-reci.org](http://www.reseau-reci.org).

En 2021, les chantiers principaux prolongeront les travaux menés sur discriminations dans le champ scolaire et discriminations dans le champ du logement.

## 4. Information, documentation, communication

### ✓ Animation du site internet et diffusion de l'information :

Afin de mieux répondre aux besoins des publics en termes d'informations, de capter de nouveaux publics et de valoriser les activités et productions de l'IREV ainsi que de celles émanant des territoires, l'IREV anime et renouvelle régulièrement son site. En 2020, des travaux (questionnaire, stage dédié) ont été menés afin d'adapter à nouveau les contenus aux usages et aux besoins des publics.

L'information de nos publics est une fonction centrale du centre de ressources, qui s'appuie sur :

- Une alimentation régulière du site internet irev.fr,
- La rédaction et la diffusion d'une lettre d'information mensuelle,
- Occasionnellement des lettres d'informations thématiques.

Cette information et diffusion d'information nécessite une veille informationnelle quotidienne et une participation active à l'alimentation des panoramas de presse avec les Réseaux nationaux (scoop-it des CRPV et RECI).

### ✓ Espace doc

Le centre de documentation a bénéficié de 2017 à 2020 d'un vaste chantier de tri et de réaménagement afin de le rendre plus attractif. Désormais, il convient de faire vivre cet Espace Doc par :

- L'alimentation régulière (périodiques, rapports, publications et nouveaux ouvrages) ;
- La promotion auprès des universités, écoles de travail social et autres

structures exerçant dans les champs de la politique de la ville.

Pour participer à cette promotion et également se nourrir d'échanges avec d'autres professionnels de la documentation, l'IREV participe à :

- des rencontres de réseaux documentaires régionaux (Rive - Réseau d'Information et de Valorisation de l'Environnement, ADBS - Association des professionnels de l'information et de la documentation ;
- des rencontres de réseaux informations-documentation-communication des Centres de ressources Politique de la ville ;
- l'accueil occasionnel de professionnels de la documentation et des étudiants en documentation (issus de DEUST à Lille 3).

### ✓ Communication :

Afin d'asseoir son rayonnement régional et de s'assurer une bonne communication autour de ses actions, l'IREV travaillera également sur :

- les relations presse à l'occasion des événements phares (Journées régionales, Pop-Up),
- la présence sur les réseaux sociaux (twitter et LinkedIn),
- la diffusion des outils de communication (plaquettes...)
- la promotion de l'IREV auprès des organismes de formation (interventions en formation initiale Master 2 sciences politiques, urbanisme, développement local, établissements de formation en travail social),
- le développement des partenariats avec les acteurs de proximité.



## ▶▶ L'équipe - contacts

**Morgane Petit**, directrice  
[m.petit@irev.fr](mailto:m.petit@irev.fr)

**Pierre-Edouard Martin**, directeur adjoint  
[pe.martin@irev.fr](mailto:pe.martin@irev.fr)

**Kadidja Benbekhti Haffas**,  
responsable administrative et financière  
[contact@irev.fr](mailto:contact@irev.fr) - 03 20 25 10 29 (standard)

**Cindy Guillotte**, chargée de mission  
information - documentation - communication  
[c.guillotte@irev.fr](mailto:c.guillotte@irev.fr)

**Ingrid Dequin**, chargée de mission  
Politique de la ville - prévention des discriminations  
[I.dequin@irev.fr](mailto:I.dequin@irev.fr)

**Pauline Auclair**, chargée de mission  
Politique de la ville - renouvellement urbain  
cadre de vie  
[p.auclair@irev.fr](mailto:p.auclair@irev.fr)

**Maïta Giraldi**, chargée de mission  
Politique de la ville - cohésion sociale - éducation  
[m.giraldi@irev.fr](mailto:m.giraldi@irev.fr)

## Horaires et accès

**Ouverture du lundi au vendredi**  
9h-12h30 et 14h-17h30

**Adresse**  
135 boulevard Paul Painlevé, bâtiment Arboretum  
7<sup>ème</sup> étage, 59000 Lille

**Téléphone standard**  
03 20 25 10 29

**Métro** : Porte de Valenciennes ou Grand Palais  
**Bus** : G. Lyon (lignes 18 et 52)  
**V'lille** : Bois Habité ou Auberge de jeunesse  
**Garage à vélo** au rez-de-chaussée du bâtiment  
**Stationnement payant** autour du bâtiment

## Suivez l'IREV sur les réseaux sociaux !



**Twitter** : IREV - HdF



**LinkedIn** : IREV - centre de ressources Politique de la ville  
en Hauts-de-France



**Youtube** : IREV CRPV Hauts-De-France